

Weinberg Capital Partners

Rapport Article 29 (2023)

Juin 2024



SOMMAIRE

I.	Introduction	4
II.	Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat	5
A.	Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	5
1)	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG	5
2)	Moyens utilisés pour informer les clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement	6
3)	Engagements publics de WCP	7
4)	Enjeux d'égalité Hommes-Femmes	8
B.	Moyens internes et externes déployés par l'entité	8
C.	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	10
1)	Management ESG	10
2)	Politique de rémunération	10
D.	Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	10
1)	La stratégie d'engagement	10
2)	La politique de vote	11
E.	Taxonomie européenne et combustibles fossiles	11
F.	Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement	12
1)	Le calcul et la réduction des émissions carbone au niveau des participations et de la société de gestion	12
2)	La formation et la sensibilisation de l'écosystème de WCP aux enjeux climatiques	13
3)	L'engagement dans l'Initiative Climat International	13
G.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants	14
H.	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	15

III.	Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019	18
A.	Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	18
B.	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	19
C.	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	20
D.	Politique d'engagement	21
E.	Références aux normes internationales	21

I. Introduction

Ce document s'inscrit dans le cadre du plan d'actions de l'Union Européenne sur la finance durable lancé par la Commission européenne avec pour objectif de financer la transition vers une économie bas carbone ainsi que dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie-Climat.

En tant que société de gestion ayant plus de 500 millions d'euros de total de bilan ou d'encours, WCP est soumise aux informations mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9° du III de l'article 1 du décret d'application.

Le présent document vise à couvrir les obligations réglementaires mais aussi à partager avec l'ensemble des parties prenantes, les engagements et la méthodologie de WCP afin de prendre en compte :

- Des risques liés à la durabilité dans les processus de décision en matière d'investissement (art. 3 du règlement SFDR) ;
- Des politiques de diligence raisonnable mises en place par WCP relatifs aux principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (Art. 4 du règlement SFDR) ;
- Des risques de durabilité dans la politique de rémunération (article 5 du règlement SFDR) ;
- Des critères établis par la taxonomie européenne pour déterminer si une activité économique peut être qualifiée d'écologiquement durable au niveau des produits financiers ;
- Des risques liés au changement climatique et à la biodiversité, la prise en compte des critères ESG dans les stratégies d'investissement et la contribution à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et de la transition énergétique et écologique, ainsi que la politique d'engagement de WCP (art. 29 de la loi Énergie-Climat).

II. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

Depuis 2016, WCP a déployé une stratégie ESG structurée et intégrée à son métier d'investisseur, qui a évolué en fonction des exigences réglementaires et de son expérience au fil des années, et qui s'est professionnalisée en 2023 avec l'arrivée dans l'équipe d'une directrice ESG avec plus de 10 ans d'expérience dans le secteur de l'ESG.

L'intégration des questions ESG se fait à chaque étape du processus d'investissement : avant l'acquisition, après l'acquisition et pendant la période de détention. Une feuille de route ESG est systématiquement définie dans le cadre d'un audit ESG réalisé lors des acquisitions. Elle est suivie par les équipes d'investissement et la directrice ESG. Si nécessaire, des consultants externes sont engagés pour répondre à des besoins spécifiques. Les questions ESG sont discutées au sein du conseil d'administration, au moins une fois par an.

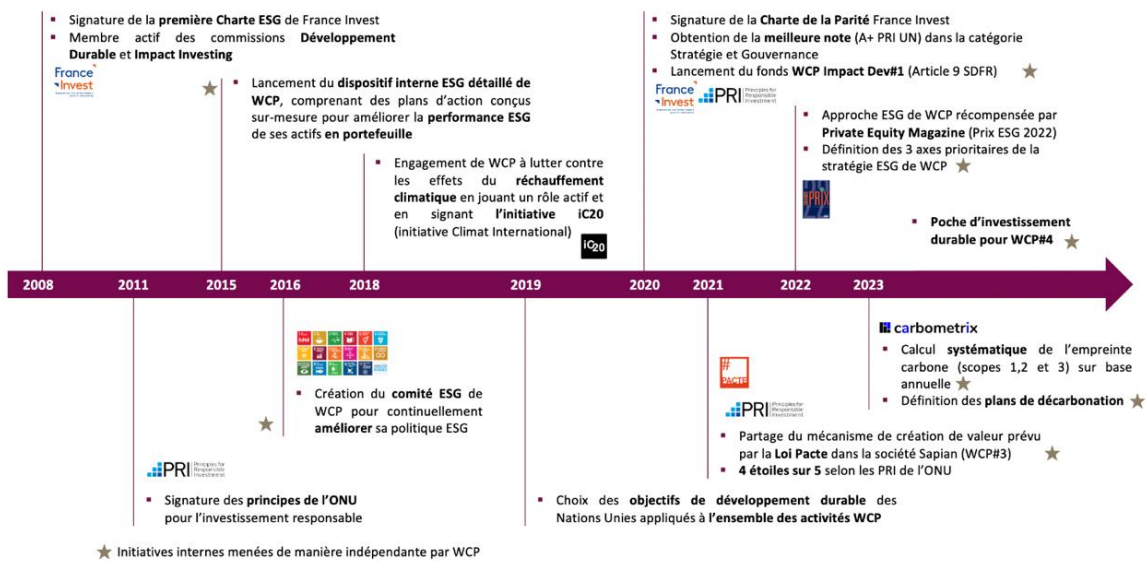
WCP suit la performance ESG de son portefeuille depuis 2016, et a professionnalisé la collecte, le traitement et le reporting ESG de ses différents investissements depuis 2020. Chaque société du portefeuille reçoit un questionnaire annuel de plus de 100 indicateurs au format SAAS, ce qui permet d'enregistrer et analyser les données. Ces données sont complétées et vérifiées par des échanges avec les dirigeants et les équipes opérationnelles et constituent la base du rapport ESG annuel, ainsi que des plans d'actions et d'amélioration annuels.

Le lancement en 2020 du fonds d'investissement à impact, WCP IMPACT DEV#1, a marqué une étape supplémentaire dans l'engagement ESG de WCP.

La démarche de WCP est soutenue par l'ensemble de ses collaborateurs qui s'engagent à améliorer continuellement cette dynamique tant au niveau de la société de gestion qu'en tant qu'investisseurs.

La stratégie de durabilité de WCP est supportée par le Comité ESG. Il est dirigé par Serge Weinberg, animé par Caterina Romanelli et est composé de huit membres représentant les activités de l'entreprise. Le comité se réunit tous les trimestres pour définir la politique ESG de l'entreprise, mettre en œuvre et suivre les initiatives à la fois au niveau de la société de gestion et des entreprises du portefeuille, et rédiger la documentation ESG (questionnaire, rapport, etc.).

Sustainability : un enjeu stratégique depuis plusieurs années



2) Moyens utilisés pour informer les clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

En amont de l'entrée en relation, les investisseurs sont informés de l'approche ESG de WCP par le biais des documents précontractuels, notamment le prospectus et les autres documents réglementaires du fonds. Un volet ESG est également présenté dans la documentation marketing et une section ESG est systématiquement présentée en dataroom.

Durant la période de détention les équipes d'investissement collectent les données, les analysent puis intègrent des informations relatives aux critères ESG au sein des rapports périodiques envoyés aux clients. Ces rapports reprennent des informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues pour les produits classifiés article 8 et objectifs d'investissements durables poursuivis pour les produits classés article 9. Ils traitent également des mesures du respect des caractéristiques ou de l'incidence globale en matière de durabilité.

Les équipes d'investissement et la Directrice ESG restent à la disposition des investisseurs pour approfondir toute question sur la dimension ESG.

Chaque année un rapport ESG écrit est produit pour chaque fonds.

Les rapports ESG restituent dans le détail les principaux critères ESG collectés consolidés au niveau du portefeuille et un détail par participation, et mettent en lumière les bonnes pratiques et les axes d'amélioration. Des cas d'études sont proposés sur des thématiques différentes chaque année.

Le rapport ESG de la société de gestion qui décrit l'ensemble de la démarche de durabilité et reprend les informations essentielles des principaux fonds. Il est disponible sur la page ESG du site internet : <https://www.weinbergcapital.com/a-propos/notre-approche-esg/>.

Les politiques et engagements ESG de chaque fonds sont communiqués annuellement et une synthèse est reprise dans le rapport annuel de la société de gestion publié sur le site web <https://www.weinbergcapital.com/a-propos/notre-approche-esg/>.

Lors de l'assemblée générale ou des comités consultatifs, une présentation sur l'avancement des plans ESG ou sur des thèmes impact en particulier est présentée aux investisseurs.

3) Engagements publics de WCP

L'approche ESG de WCP est soutenue par l'ensemble de ses employés qui s'engagent à améliorer de manière continue ces enjeux tant au niveau de la société de gestion qu'en tant qu'investisseurs.

WCP s'est impliqué dans les thématiques ESG depuis de nombreuses années. Son premier engagement majeur remonte à 2011 lorsqu'elle a signé les six principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU.

WCP a formalisé ses engagements en matière de développement durable à travers une Charte de Développement Durable depuis juin 2016. L'approche de WCP pour les sujets ESG a évolué en fonction des exigences réglementaires et de son expérience au fil des ans. Le lancement en 2020 du fonds d'investissement à impact, WCP IMPACT DEV#1, a marqué une étape supplémentaire dans l'engagement de WCP en matière d'ESG.

WCP s'engage à maintenir et à mettre en œuvre les meilleures pratiques ESG pour être à la pointe de l'industrie. Il milite publiquement pour la durabilité et partage les avantages de son expérience avec ses pairs et la communauté des investisseurs. WCP soutient les principaux standards internationaux et les initiatives du capital-investissement :

- Signataire des six principes de l'Investissement responsable des Nations unies (UN PRI) depuis 2011 ;
- Signataire de la charte ESG de France Invest (l'association française de capital-investissement) depuis 2008 ;
- Membre actif de l'Initiative Climat International depuis 2018 ;
- Membre actif des commissions Investissement durable et Investissement d'impact de France Invest ;
- Signataire de la Charte de la diversité de France Invest depuis 2020.
- Signataire de la Charte sur le partage de la valeur de France Invest en 2023.

L'implication de WCP va au-delà de la conformité aux cadres de l'industrie. Par exemple, plusieurs collaborateurs de WCP sont membres de la Commission Sustainability de France Invest. Ils ont contribué à construire des lignes directrices pour l'industrie du capital-investissement, comme le Guide sur la Matérialité des Risques Climatiques en collaboration avec l'Initiative Climat International.

WCP a reçu une note A+ lors du dernier cadre de rapport ESG de l'UN PRI en 2020 et a reçu quatre étoiles sur cinq avec des scores de 67/100 pour le module "Politique d'investissement et de gestion" et 77/100 pour le module "Direct - Capital-investissement" en 2021. En 2022, WCP a reçu le Prix ESG du magazine Private Equity.

Certains fonds de la société de gestion disposent de labels spécifiques : le dernier fonds immobilier (WREP#3) est labélisé ISR et le fonds Impact est labélisé Relance.

4) Enjeux d'égalité Hommes-Femmes

En application de la loi Rixain, WCP compte au 31/12/2023:

- 24% de femmes dans les équipes d'investissement.
- 15 % de femmes en charge des décisions d'investissement.

WCP est signataire de la Charte pour la Parité de France Invest depuis 2020.

En 2024, un des principaux axes de travail du comité ESG était la diversité. Un questionnaire ESG autour des sujets de la parité a été transmis à l'ensemble des équipes WCP et atelier « La Fresque de l'équité » a été organisée en juin 2024 animé par The Wonders, auquel l'ensemble des employés a participé.

B. Moyens internes et externes déployés par l'entité

Les dirigeants, l'ensemble des équipes d'investissement, le Secrétariat général et la Direction financière de la société de gestion sont sensibilisés aux enjeux de durabilité. La démarche durable est une composante importante des décisions d'investissements et l'ensemble des équipes y alloue une quote-part de temps significative.

De 2016 à 2022, la personne responsable des relations investisseurs a été chargée de l'ESG en collaboration avec les différentes équipes d'investissement. Il a récemment été décidé de recruter une directrice ESG à temps plein.

Caterina Romanelli a rejoint l'équipe WCP en 2023 en tant que Directrice ESG et pilote la stratégie ESG au sein de tous les fonds de la société de gestion. Sa mission est d'intégrer et impulser l'ESG à la fois chez WCP et dans les entreprises du portefeuille et les investissements. Elle assiste les équipes dans la mise en œuvre d'une stratégie de durabilité « cousue main » dans leur métier. Elle est le point de référence sur l'ESG pour les participations et investissements, avec pour objectif de les accompagner dans une transformation durable avec des plans ambitieux, transparents et adaptés.

Tous les professionnels de l'équipe d'investissement sont impliqués sur les sujets ESG tout au long du cycle d'investissement. Pour ce faire, ils sont soutenus par une équipe ESG composée de la directrice ESG (rôle transversal), spécialisée dans la gestion de l'ESG et de l'impact, et de deux membres de l'équipe d'investissement des fonds LBO (Benjamin Rousseau-Calisti et Camille Duxin), qui consacrent en moyenne 20% de leur temps à ces sujets. Pour les autres classes d'actifs, au moins un membre désigné de l'équipe coordonne les efforts ESG. Pour le fonds impact, WCP considère que toute l'équipe consacre au moins 50% de son temps à la durabilité. L'équipe ESG participe aux réunions hebdomadaires des fonds LBO et Impact et fournit aux membres des équipes d'investissement des informations sur les progrès des sujets liés à l'ESG, ainsi que sur la réglementation.

La directrice ESG et les équipes fournissent le cadre de l'approche d'investissement responsable de la société. WCP s'appuie également sur des ressources externes en coordination avec les équipes d'investissement et l'équipe ESG.

Les due diligences ESG sont effectuées par les équipes d'investissement en partenariat avec l'équipe ESG et des consultants externes, pour garantir que les critères ESG sont intégrés dans la décision d'investissement et la gestion ultérieure des investissements. Au moment de l'acquisition, des audits sont systématiquement effectués par des consultants, notamment PwC, Indefi, etc.

Pendant la détention, l'équipe d'investissement et l'équipe ESG portent une attention particulière à l'ESG, accompagnent les plans d'action au niveau des sociétés du portefeuille et fournissent des rapports réguliers aux investisseurs.

Reporting21 assiste WCP dans la compilation des données annuelles requises de toutes les entreprises du portefeuille pour produire les rapports annuels ESG. Carbometrix supporte les équipes dans la collecte de données liées au carbone et, à partir de 2023, fournit des informations et des recommandations que WCP utilise pour concevoir une stratégie de décarbonisation pour le portefeuille, intégrée aux plans ESG.

Les sociétés du portefeuille de WCP bénéficient également d'un vaste écosystème de consultants spécialisés et d'experts en durabilité. Il s'agit d'un réseau que WCP a construit au fil des ans, en recherchant les meilleurs fournisseurs pour soutenir ses sociétés du portefeuille dans leurs stratégies ESG et leur transition durable.

WCP encourage les entreprises de portefeuille à désigner une personne pour prendre en charge les sujets ESG, généralement supervisée par la direction.

WCP organise des matinées de formation qui réunit les dirigeants de la plateforme et les responsables ESG, et a notamment fait intervenir des experts sur le thème défini.

- En 2022, WCP a organisé une matinée de formation sur les réglementations RSE.
- En 2023, la participation a été élargie à l'équipe ESG et à certains investisseurs. Elle a été consacrée à la transformation des enjeux climat et carbone en levier de résilience.
- En 2024, une formation a été proposée aux dirigeants et directeurs financiers des participations ainsi qu'aux équipes d'investissement sur la préparation à la mise en conformité à la CSRD.

WCP vise à aligner les intérêts des employés avec la vision à long terme de l'entreprise, tout en favorisant une culture robuste de gestion des risques pour protéger la valeur des investissements du portefeuille. La politique de rémunération de WCP n'encourage pas les employés à prendre des risques inappropriés qui auraient des implications en matière de durabilité pour maximiser la composante variable potentielle de leur rémunération.

Pour les fonds LBO, la majorité des CEO et du top management (le cas échéant) ont une partie de leur rémunération variable liée à leur performance ESG, en fonction de critères propres à leur secteur d'activité. De même, 10 % de la rémunération variable de l'équipe LBO est soumise à la réalisation des objectifs ESG et climat.

Pour le fonds impact, un alignement d'intérêt est en place entre l'équipe de gestion et les dirigeants de la société quant à l'atteinte des objectifs d'impact. Une partie du bonus annuel du dirigeant est à risque si les critères d'impact ne sont pas atteints, quant à l'équipe d'investissement jusqu'à 50% de son carried interest est à risque si les critères d'impact ne sont pas atteints et les sommes bénéficieront à une Association.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

1) Management ESG

La stratégie de durabilité de WCP est supportée par le Comité ESG. Il est dirigé par Serge Weinberg, animé par Caterina Romanelli et est composé de huit membres représentant les activités de l'entreprise. Le comité se réunit tous les trimestres pour définir la politique ESG de l'entreprise, mettre en œuvre et suivre les initiatives à la fois au niveau de la société de gestion et des entreprises du portefeuille, et rédiger la documentation ESG (questionnaire, rapport, etc.).

En plus de la création du Comité ESG, les dirigeants de WCP tiennent à consolider la démarche ESG de la société de gestion, en l'inscrivant dans le projet d'entreprise et dans la stratégie WCP.

Pour consolider les compétences, connaissances et expériences des instances de gouvernance et des équipes d'investissement, la société de gestion prévoit des groupes de travail sur les enjeux ESG, en particulier lors des réunions des comités ESG. La directrice ESG participe aux comités d'investissement du fonds LBO et impact. Les membres de toutes les équipes WCP participent à la matinée ESG, aux formations ESG proposées, ainsi qu'à des conférences et des groupes de travail tant au niveau de France Invest, qu'au niveau de l'initiative Climat International pour les sujets climat.

Les instances de gouvernance sont également informées des nouveautés liées à la réglementation, incluant la réglementation sur la finance durable, par le biais d'une veille réglementaire transmise par notre prestataire en conformité et contrôle interne.

2) Politique de rémunération

WCP vise à aligner les intérêts des employés avec la vision à long terme de l'entreprise, tout en favorisant une culture robuste de gestion des risques pour protéger la valeur des investissements du portefeuille. La politique de rémunération de WCP n'encourage pas les employés à prendre des risques inappropriés qui auraient des implications en matière de durabilité pour maximiser la composante variable potentielle de leur rémunération.

Pour les fonds LBO, la majorité des CEO et du top management (le cas échéant) ont une partie de leur rémunération variable liée à leur performance ESG, en fonction de critères propres à leur secteur d'activité.

De même, 10 % de la rémunération variable de l'équipe LBO est soumise à la réalisation des objectifs ESG et climat.

Pour le fonds WCP IMPACT DEV#1, la rémunération variable des dirigeants est à risque entre 5 et 50% selon l'atteinte des critères d'impact déterminés dans le pacte d'actionnaires. Au cas par cas les managements packages peuvent être également inclus dans cette démarche.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

1) La stratégie d'engagement

WCP collabore avec les parties prenantes afin de mettre en œuvre les critères ESG sur lesquels les fonds s'engagent. WCP sélectionne des investissements dans des sociétés non cotées et travaille donc avec le management des

sociétés pour garantir le respect des engagements et performances extra-financiers, et cela est également vrai pour la stratégie Nobel.

Le fonds Nobel, qui investit dans des sociétés cotées avec une approche Private Equity est classé art. 8. En tant que tel, il intègre les informations ESG dans les évaluations et les mémos d'investissement, récolte sur base annuelle les KPIs ESG, Climat et les indicateurs PAI et a développé sa propre méthodologie d'évaluation ESG des participations en portefeuille.

2) La politique de vote

WCP exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds que la société gère et dans lesquelles elle en fait état aux porteurs de parts et à l'AMF lors des assemblées générales. A priori, il n'existe pas de raisons fondamentales à être en désaccord avec les résolutions proposées par le management lors des assemblées générales puisque les gérants ont pleinement confiance dans les dirigeants et sont en accord avec la stratégie fixée par ceux-ci. Toutefois, WCP se montre très vigilant sur les points suivants :

- Les émissions d'actions, ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital, sans maintien du droit préférentiel de souscription,
- L'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou leur contenu insuffisamment détaillé,
- Les limitations de droits de vote.
- Dans ce contexte et afin de minimiser, dans l'intérêt des porteurs de parts, les coûts inhérents au vote, WCP s'autorise à limiter le périmètre d'exercice de son droit de vote aux positions en actions représentant une valeur significative dans les portefeuilles. Ainsi, WCP considère qu'il convient de limiter l'exercice du droit de vote aux sociétés dont WCP dans le cadre de sa gestion détient au minimum 5% du capital.
- Par exemple, WCP entend appliquer ses droits de vote dans le cadre de résolutions entraînant une modification des statuts, l'approbation des comptes et affectation du résultat, la nomination et la révocation des organes sociaux ou encore les conventions réglementées.
- La société de gestion maintien un dialogue constant avec ses investissements en portefeuille et les accompagne quotidiennement sur les sujets liés à l'ESG. Les discussions portent notamment sur le volet climat et les bilans carbone, les enjeux de la chaîne d'approvisionnement et le volet social bien être et sécurité des salariés.

En tant qu'actionnaire sur l'activité de Private Equity, la société de gestion a systématiquement un poste d'administrateur permettant d'être fréquemment à l'initiative des résolutions soumises en assemblées générales. Cela ne s'applique pas pour le fonds Nobel, dont l'activité est d'investir dans des actifs cotés.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Les fonds gérés par WCP n'ont pas, à ce jour, d'objectif d'alignement à la taxonomie européenne.

0% des entreprises détenues par WCP présentent une exposition aux entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles (PAI n.4).

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Les émissions de carbone et le changement climatique sont un aspect particulièrement important de la stratégie ESG de WCP. Dans le secteur du capital-investissement, un nombre croissant d'acteurs prennent conscience de l'impact significatif qu'ont le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre sur l'économie mondiale, à travers les portefeuilles qu'ils gèrent, et de leur rôle clé dans le soutien à leurs entreprises pour l'adaptation et la prévention du changement climatique, ainsi que pour la mise en place de stratégies de décarbonation.

1) Le calcul et la réduction des émissions carbone au niveau des participations et de la société de gestion

WCP met en œuvre une stratégie sur le changement climatique et les émissions de carbone qui s'applique à la société de gestion et à toutes les entreprises de son portefeuille et sera intégrée tout au long du cycle d'investissement. Les enjeux climat et carbone ont été introduits dans les analyses préinvestissement, les due-diligences post-investissement et dans la collecte annuelle des données extra-financières.

Ces informations permettent d'identifier les entreprises des portefeuilles ayant un fort impact climatique et celles qui ont mises en place des actions contribuant à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la Transition écologique et énergétique (TEE).

WCP poursuit l'inventaire et l'analyse des émissions afin d'établir dans les années à venir

WCP propose à ses participations une mesure de leur bilan carbone scope 1,2,3 à partir de données physiques des entreprises des fonds Private Equity, avec l'aide d'un prestataire spécialisé, Carbometrix. Ce projet permettra d'identifier et de mettre en place, des plans d'actions qui prendront en compte les enjeux climats et carbone, avec des objectifs de décarbonation spécifiques à chacune des participations et, le cas échéant, des trajectoires de décarbonation.

En 2024, des échanges de restitution du bilan carbone ont été organisés avec les sociétés et le prestataire afin d'analyser les variations de valeurs et identifier les axes d'amélioration permettant de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pour les participations du fonds Nobel, les données sur l'empreinte carbone des sociétés sont récoltées à partir des documents d'enregistrement universels.

Le fonds Immobilier, qui présente un pourcentage de 0% d'exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers, calcule également l'intensité carbone des sites, sur 100% des m2 des actifs. L'exposition des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique est enfin suivie sur 100% de la valeur des actifs.

Dans le prolongement d'une analyse plus exhaustive du portefeuille et d'une analyse plus fine des enjeux, WCP prévoit de travailler sur un plan de réduction de ses émissions.

2) La formation et la sensibilisation de l'écosystème de WCP aux enjeux climatiques

WCP a organisé en Juin 2023 une matinée ESG dédiée aux enjeux climat et carbone. Cette matinée ESG est un moment d'échange privilégié et de partage entre les entreprises en portefeuille, les équipes WCP au complet, les investisseurs, ainsi que les experts en durabilité de l'écosystème.

WCP a choisi de dédier cette matinée aux enjeux carbone et climat, pour « démystifier » la complexité de ces thèmes et montrer que des actions sont possibles et peuvent devenir des véritables leviers de résilience. Plusieurs experts ont été invités à intervenir, notamment Carbometrix (qui accompagne la société de gestion dans le calcul des bilans carbone), de BPIFrance, en tant qu'investisseur en pointe sur tous ces sujets et support aux entreprises dans la transition écologique et énergétique et d'Indefi, véritable référence sur le sujet de la durabilité dans le monde du Private Equity.

Le fil rouge qui guide la stratégie de durabilité de WCP est de créer des stratégies business, dans un monde en pleine transition climatique, qui se décarbonise. Seulement avec cette approche les enjeux climatiques pourront « changer de vitesse » en matière de décarbonisation, en passant d'enjeux « périphériques » à questions clés sur les produits et services des investissements.

En 2023, la société a fait de la formation interne sur les sujets ESG et climat une priorité et a alloué un budget pour former (notamment via la web school Axa Climate et des formations France Invest) les équipes d'investissement et soutenir les initiatives ESG.

En juin 2022, tous les employés de WCP ont participé dans les locaux de la Fondation GoodPlanet à Paris à un atelier éducatif et collaboratif sur le climat afin de les sensibiliser aux enjeux climatiques. Cet événement a aidé l'équipe à mieux comprendre les défis posés par le réchauffement climatique, non seulement en tant qu'investisseurs, mais aussi dans

3) L'engagement dans l'Initiative Climat International

WCP est notamment signataire de l'Initiative Climat International. En tant que signataire, la société de gestion s'est engagée à :

1. Reconnaître que le changement climatique aura des effets négatifs sur l'économie mondiale, ce qui présente à la fois des risques et des opportunités pour les investissements.

- Démontrer publiquement son engagement à agir contre le changement climatique en devenant signataire de l'iC International.
- Promouvoir l'initiative auprès des sociétés de capital-investissement et les encourager à devenir signataires de l'iC International.

2. Unir ses forces à celles des signataires pour contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés Celsius.

- Intégrer le changement climatique dans les processus d'investissement.

3. S'engager activement auprès des entreprises du portefeuille pour qu'elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à une amélioration globale de la performance en matière de développement durable.

- Identifier les entreprises pour lesquelles le changement climatique représente un risque important et mesurer leur empreinte carbone.
- S'engager de manière significative avec les équipes de direction des entreprises du portefeuille pour développer un plan d'action de réduction des émissions et de lutte contre le changement climatique.

L'implication de WCP va au-delà de la conformité aux cadres de l'industrie. Par exemple, plusieurs collaborateurs de WCP sont membres de la Commission Sustainability de France Invest. Ils ont contribué à construire des lignes directrices pour l'industrie du capital-investissement, comme le Guide sur la Matérialité des Risques Climatiques en collaboration avec l'Initiative Climat International.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. **L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants**

WCP est conscient de l'impact potentiel ainsi que des dépendances potentielles de ses investissements à la biodiversité et intègre donc dans son approche les 3 objectifs figurants dans la Convention sur la diversité biologique de 1992 : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composants et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

La société de gestion prend en compte les enjeux liés à la biodiversité depuis la phase de préinvestissement : les impacts et dépendances sont intégrés à la grille d'évaluation de préinvestissement, qui a été revue en 2022 et qui couvre toute une série de thèmes comme la biodiversité, les PAI SFDR et les enjeux carbone et risques climat.

Afin de mieux appréhender les éventuels effets des activités des entreprises en portefeuille, des questions spécifiques liées à la biodiversité ont été intégrées également dans le reporting ESG de WCP. Les résultats à ces questions serviront également de base à l'établissement de plans d'actions spécifiques à l'attention des participations aux impacts et dépendances plus prononcées. En outre, les activités affectant négativement la biodiversité sont également suivies au travers du PAI 7: Activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité, qui est un indicateur collecté depuis 2021.

A ce jour, la société de gestion n'est pas encore en mesure d'établir une stratégie d'alignement avec des objectifs spécifiques en matière de biodiversité ni d'évaluer sa contribution au respect des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Conformément à l'Article 3 de SFDR, WCP intègre et publie les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans son processus de prise de décision d'investissement.

Depuis 2016, WCP a pris l'engagement d'intégrer les composantes ESG dans sa thèse d'investissement, pour chaque nouvelle acquisition, en adaptant ses exigences à la taille et au secteur d'activité de la société, pour une création de valeur durable et pour accompagner, en véritable partenaire, les entreprises en portefeuille dans leur transformation durable.

Pour rappel, il est entendu par risque en matière de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement du Fonds.

WCP reconnaît que l'identification, l'évaluation et la gestion des Risques en matière de durabilité font partie intégrante de la gestion de son portefeuille.

Concernant les risques climatiques, WCP a établi en 2022 une grille d'appréciation des risques pour les portefeuilles des fonds Private Equity qui supervise des risques physiques, les risques de transition, les risques réglementaires et les risques de controverses liés au changement climatique.

Afin d'identifier les risques en matière de durabilité, WCP utilise une approche intégrée des risques basée sur un ensemble global de référentiels et d'outils d'appréciation de la matérialité.

Cette prise en compte des critères de durabilité est formalisée à chaque étape de l'investissement :

- Lors de la phase de pré-acquisition : La politique d'exclusion de certains secteurs (armes controversées, jeux, tabac, pornographie, jeux, activités liées au charbon et aux autres énergies fossiles) et de respect des traités internationaux ratifiés par la France est la première étape d'éligibilité des opportunités d'investissement.

Une analyse préliminaire interne ou externe des critères de durabilité est effectuée pour les opportunités d'investissements, sur la base de la documentation disponible. Ces éléments sont repris dans les mémos des comités d'investissement. Une clause ESG est intégrée dans la documentation contractuelle. Elle prévoit l'engagement de mise en œuvre d'un plan d'actions détaillé, la production d'informations périodiques et de réponses aux questionnaires ESG. Il est arrivé que des dossiers d'investissements soient abandonnés par des raisons extra-financières. Cette prise en compte de facteurs ESG a pour objectif d'assurer que la société de gestion est pleinement consciente des risques majeurs et opportunités que représentent des investissements potentiels grâce à l'ajout de niveaux de vigilances et de due diligences supplémentaires dans l'analyse financière et le processus de décision.

- Lors de la phase post-acquisition : Des due diligences ESG sont systématiquement réalisées par un expert qui approfondi les principaux enjeux ESG, et notamment les risques climatiques. Une feuille de route est élaborée en concertation avec les dirigeants des sociétés du portefeuille, des

indicateurs sont choisis selon le secteur et la taille de l'entreprise ; le cas échéant, un ajustement des prévisions financières pour tenir compte des impacts ESG peut être réalisé.

- Lors de la période de détention : WCP suit les données ESG des participations a minima une fois par an, incluant des échanges informels avec les dirigeants des entreprises pour les accompagner dans leur démarche de progrès, tout au long de la durée d'investissement. Cela est fait au travers d'un questionnaire ESG adressé aux participations, mis à jour et opéré annuellement par Reporting 21 en fonction des évolutions du marché et des besoins de reporting.

Différents référentiels sont également utilisés par les équipes d'investissement pour se forger une opinion sur les démarches et critères de durabilité pertinents pour chaque société :

- Sustainability Accounting Standards Board,
- Objectifs de développement durable de l'ONU,
- Les standards SFDR,
- L'alignement à la Taxonomie
- Le guide iC International – Evaluer la matérialité des risques climatiques (dont WCP a participé à la rédaction)

Les risques en matière de durabilité sont inclus dans la fonction gestion des risques de WCP.

WCP identifie les risques suivants comme présentant un risque en matière de durabilité :

Risque	Risques de durabilité	Type de risques sur les fonds
1	Emission de CO2	Risque faible
2	Empreinte carbone	Risque faible
3	Empreinte carbone des participations	Risque faible
4	Exposition au secteur fossile	Risque faible
5	Biodiversité	Risque faible
6	Violation des principes de l'ONU	Risque faible
7	Diversité	Risque faible

Compte tenu de son exposition sectorielle à la distribution en B2B et B2C, les risques d'image et de réputation ainsi que les controverses sont régulièrement surveillés.¹

De plus, WCP considère qu'il existe deux types de risques ESG :

- Ceux qui n'ont pas de solution raisonnable (impact environnemental trop négatif, sur la liste d'exclusion, raisons éthiques, etc.), auquel cas le dossier est abandonné,
- Et ceux que WCP identifie dans le processus de due diligence mais estime pouvoir résoudre, et qui peuvent potentiellement fournir un vecteur de croissance car auparavant négligé par la direction.

La création de valeur extra-financière intervient à chaque étape des investissements. Pendant la période de détention, des plans d'actions et la mesure de la trajectoire de progrès sont mis en place pour mieux positionner l'entreprise face à ses défis spécifiques, notamment la capacité à attirer et à retenir des talents (dans le conseil, la restauration, ...), l'optimisation de la gestion des déchets (dans la distribution), le renforcement du contrôle des risques éthiques avec

les fournisseurs (dans la distribution), etc. L'équipe ESG est en contact permanent avec les entreprises de son portefeuille pour discuter de thèmes ESG pertinents ou nouveaux, et pour soutenir les entreprises dans leurs parcours ESG. WCP est convaincu que l'attention portée aux questions extra-financières crée de la valeur financière même si elle n'est pas toujours directement mesurable.

L'objectif du travail sur les questions ESG est de créer une valeur financière durable à la sortie et au-delà. WCP estime que l'identification des risques et des opportunités ESG le plus tôt possible dans le processus d'investissement, puis la dédication d'expertise et de ressources, crée de la valeur pour les entreprises de son portefeuille, ses investisseurs et la société dans son ensemble.

A date, WCP n'a pas observé un exemple spécifique d'impact positif ou négatif de l'ESG sur les valorisations de sortie de ses sociétés en portefeuille. La performance ESG d'une société en portefeuille est une question très complexe qui ne peut être analysée en tant qu'élément unique. Par exemple, il est rare qu'un prix premium soit payé pour une bonne performance ESG, mais il est de plus en plus fréquent que la mauvaise gestion ESG ait une influence négative sur le prix de vente (par exemple, les amendes réglementaires en cas de non-conformité aux lois liées à l'ESG, la gestion défaillante des risques ESG dans la chaîne d'approvisionnement, les secteurs à haut risque de réputation). WCP est également convaincu que les entreprises qui ne parviennent pas à faire la transition vers des modèles d'entreprise durables deviendront de plus en plus des "actifs bloqués", qui ne trouveront pas d'acheteurs. Il incombe à WCP, en tant qu'investisseur à long terme, de pouvoir prévoir ces changements et tendances et de soutenir ses entreprises en portefeuille dans leur transition. La Due Diligence ESG est systématiquement effectuée lors de la préparation des sorties. La dernière a été effectuée par Indefi pour la vente de Realease Capital.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

A ce jour, tous les produits financiers de WCP sont classifiés en tant que produits article 8 ou 9.

Libellé fonds	AuM (m€)	Article	% Encours
WCP3	265,66	8	24,1%
C1	34,44	8	3,1%
C2	25,09	8	2,3%
C5	2,60	8	0,2%
WCP4	93,86	8	8,5%
WID	97,15	9	8,8%
Nobel	119,27	8	10,8%
Nobel 2	31,13	8	2,8%
Eirene	144,92	8	13,1%
WREP2	95,31	8	7,6%
WREP3	134,92	8	12,2%

CPSS	70,26	8	6,4%
------	-------	---	------

III. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

WCP prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de WCP.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Sont ici résumées les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des fonds WCP clôturés au 31/12/23 : l'intégralité des fonds de Private Equity et CPSS. Le calcul et la vérification des principales incidences négatives sur les fonds qui clôturent au 30/06/24 sont, à ce jour, en cours de finalisation.

Private Equity

Principal Adverse Impact Indicator		Unité	2023	Périmètre
1.1	Emissions carbone totales pondérées	t CO2eq	69 635,3	13/14 ¹
1.2	Empreinte carbone	t CO2eq /m€	240,7	13/14 ¹
1.3	Intensité carbone des sociétés investies	t CO2eq /m€	324,9	13/14 ¹
1.4	Part des investissements dans des sociétés actives dans les secteurs des combustibles fossiles	%	0	14/14
1.5	Part d'énergie non renouvelable consommée (Non applicable pour l'énergie produite)	%	100%	7/14 ²
1.6	Intensité énergétique par secteur à fort impact climatique Section E - Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités de dépollution	GWh/M€	25	1/3 ³
1.6	Intensité énergétique par secteur à fort impact climatique Section G - Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	GWh/M€	25	1/3 ³
1.6	Intensité énergétique par secteur à fort impact climatique Section L - Activités immobilières	GWh/M€	25	1/3 ³
1.7	Part (valeur) des investissements avec des activités ayant un impact négatif sur la biodiversité	%	5	14/14
1.8	Emissions dans l'eau	Ton/M€	0	13/14 ⁴
1.9	Déchets dangereux	Ton/M€	0,4	9/14 ⁵
1.10	Part des investissements dans des sociétés ayant été sujet à des litiges	%	0	14/14
1.11	Part des investissements sans processus de conformité	%	85	14/14
1.12	Ecart de rémunération non ajusté	%	13	11/14 ⁶
1.13	Diversité dans les organes de gouvernance opérationnelle	%	76	13/14 ⁷
1.13	Diversité dans les organes de gouvernance actionnariale	%	88	12/14 ⁸
1.14	Part des investissements participant à la vente d'armes controversées	%	0	14/14
2.4	Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	%	18	13/14 ⁴
3.5	Investissements dans des entreprises sans charte d'achats responsables	%	45	14/14

¹ Les émissions carbone n'étaient pas disponibles pour la société Juliette Has A Gun en 2023.

² Les sociétés Marcel & fils, Besson Chaussures, Juliette Has A Gun, Résiliens, Patrim One, Orion Energies et Eco Valorisation n'ont pas communiqué la donnée pour calculer cet indicateur en 2023.

³ Les sociétés suivantes sont actives dans un secteur à fort impact climatique : Recyc-Matelas, Eco Valorisation (Section E), Orion Energies (Section F), Marcel & Fils, Juliette Has A Gun, Opal Demetz (Secteur G) et Vertical Sea (Secteur L). Les sociétés Marcel & Fils, Juliette Has A Gun, Orion Energies et Eco Valorisation n'ont néanmoins pas communiqué la donnée pour calculer l'indicateur en 2023.

Les sociétés Marcel&Fils, Vertical Sea et Juliette Has A Gun sont des sociétés à fort impact climatique.

⁴ La société Residis n'a pas communiqué la donnée pour cet calculer indicateur.

⁵ Les sociétés Marcel&Fils, Besson Chaussures, SAPIAN, Residis et Patrim One n'ont pas communiqué la donnée pour calculer cet indicateur en 2023.

⁶ Les sociétés Marcel&Fils, Recyc-Matelas Europe et EcoValorisation n'ont pas communiqué la donnée pour calculer cet indicateur en 2023.

⁷ La société Marcel&Fils n'a pas communiqué la donnée pour calculer cet indicateur en 2023.

⁸ Les sociétés Opal Demetz et EcoValorisation n'ont pas communiqué la donnée pour calculer cet indicateur en 2023.

CPSS

Principal Adverse Impact Indicator		Unité	2023	Périmètre
1.17	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers (extraction, stockage, transport ou productions)	%	0	100% des actifs du fonds CPSS
1.18	Exposition des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	%	21,6	100% des actifs du fonds CPSS
1.19	Intensité de consommation énergétique	kWh/m²/an	223	100% des actifs du fonds CPSS

B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

WCP adapte ses exigences à la taille et au secteur d'activité de la société, pour construire avec elle des plans d'actions ambitieux mais appropriés. La construction de ces plans dépend des secteurs d'activité des entreprises, du statut d'actionnaire (majoritaire ou minoritaire), et de la maturité de l'entreprise et de ses dirigeants, dans l'objectif d'instaurer un dialogue régulier qui nourrit la réflexion et stimule l'ambition.

De la même manière, la prise en compte des PAI varie selon le enjeux sectoriels et propres à l'entreprise, son enjeu carbone, ses impacts ou dépendances vis-à-vis de la biodiversité, ses parties prenantes et sa chaîne de valeur.

C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Tous les investissements réalisés par WCP, qu'ils soient définis comme durables ou non, bénéficient d'une analyse de leurs Principaux Impacts Adverses (ci-après " PAI ") sur les facteurs de durabilité. Le détail des principales étapes et moyens mobilisés lors de cette analyse est également précisé dans le document d'intégration des PAI au niveau de WCP et est disponible sur le site internet de la société rubrique « notre démarche responsable ».

Dans le cadre de son analyse des impacts négatifs, WCP identifie les risques d'impacts négatifs des activités ou pratiques des entreprises et analyse la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques.

La prise en compte des PAI et leur intégration dans le processus d'investissement et la période de détention garantissent que ses investissements ne contreviennent pas au principe de précaution "Ne pas nuire de manière significative" à un autre objectif environnemental ou social. C'est l'un des éléments clé de cette analyse, au même titre que l'application de politiques d'exclusion sectorielle ou la prise en compte d'incidents, de litiges ou de controverses passés. D'autres risques tels que les impacts sur les risques de biodiversité et sur le changement climatique et les émissions sont également pris en compte.

WCP exclut les armes controversées (y compris (i) les bombes à sous-munitions telles que définies par la Convention d'Oslo de 2008, (ii) les mines antipersonnel telles que définies par la Convention d'Ottawa de 1997, (iii) les armes biologiques et chimiques telles que définies par la Convention sur les armes biologiques de 1975 et la Convention sur les armes chimiques de 1997, et (iv) les investissements dans des entreprises impliquées dans les armes nucléaires, sauf celles contribuant aux systèmes de dissuasion nucléaire français, britannique ou américain conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968), le tabac, la pornographie, les jeux d'argent ainsi que les activités liées au charbon thermique et aux autres énergies fossiles.

La prise en compte des PAI dans le cycle d'investissement se traduit concrètement par la réalisation d'analyses ESG et de diligences préalables à l'investissement, de rapports ESG et de plans d'action ESG menés au niveau du portefeuille, notamment sur les questions environnementales et sociales, le respect des droits de l'homme, les questions de gouvernance et la lutte contre la corruption et la subornation.

Les impacts négatifs les plus importants sur le développement durable dépendent toutefois du secteur d'activité et sont souvent spécifiques à la situation économique, à la taille et à la portée géographique de l'entreprise. Les impacts négatifs sont classés par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles d'entreprise des sociétés en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- L'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques et d'informations qualitatives (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc,)
- L'analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits du travail et aux questions relatives aux salariés par le biais de ses implantations, de son modèle d'entreprise et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, l'exposition aux risques en matière

de santé et de sécurité, l'exposition aux pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.)

- L'analyse de son impact sur les communautés locales et les consommateurs
- L'examen des controverses potentielles ou en cours.

D. Politique d'engagement

Les enjeux ESG et leurs incidences sont suivis pour chaque participation à l'occasion de revues à minima annuelle, et souvent trimestrielle.

Post investissement, les incidences négatives en matière de durabilité sont identifiées et suivies grâce aux due diligences et à la collecte de données annuelles auprès des sociétés du portefeuille.

La collecte annuelle des données ESG, Climat et biodiversité repose sur 130 indicateurs qui couvrent l'ensemble de leurs activités et les relations avec les parties prenantes. Depuis 2020 WCP s'est équipé d'un outil de reporting SaaS - Reporting21 – qui permet à chaque participation d'y saisir ses propres données, selon le référentiel de reporting ESG de WCP. Le référentiel couvre les indicateurs demandés par les principaux standards internationaux, la grille proposée par France Invest ainsi que certaines questions spécifiques aux LPs. Un historique annuel est disponible et permet de visualiser les trajectoires de progrès.

Un volet Climat est introduit dans ce recueil de données pour évaluer l'exposition des sociétés du portefeuille et leurs stratégies d'adaptation aux risques climatiques physiques et de transition, ayant un impact potentiel sur leurs activités. Signataire de l'Initiative Climat 2020, l'évaluation de l'empreinte carbone des sociétés est systématique dans la démarche de WCP.

En complément de la collecte annuelle faite avec l'outil Reporting 21, le risque de controverse est suivi par les équipes en interne sur une base mensuelle.

E. Références aux normes internationales

Voir section ENGAGEMENTS PUBLICS DE WCP

Version du 30/06/2024